

Le sarrasin : une manne pour le Domfrontais¹ (XVII^e et XVIII^e siècles)

Introduction

Connu de tous pour être l'aliment principal des fameuses galettes ou crêpes² bretonnes, le sarrasin que l'on nomme « blé noir » en Bretagne et « carabin » dans l'Orne et la Mayenne est également utilisé pour réaliser de la bouillie et du pain³, bien qu'il ne soit pas panifiable puisque sans gluten. Pour ce faire, soit on le mélange avec du froment afin d'obtenir une panification, soit on confectionne une sorte de « masse » compacte uniquement de sarrasin, que l'on mange exclusivement en temps de crise. Contrairement aux croyances populaires, cette plante annuelle n'est pas une céréale, mais une polygonacée, au même titre que la rhubarbe et l'oseille. La distinction entre les graminées dont font partie les céréales et les polygonacées s'opère au niveau de la Classe. Les graminées sont des monocotylédones et les polygonacées des dicotylédones (tableau 1). Les botanistes le nomment : *Fagopyrum*.

Tableau 1.
Classification des polygonacées et des graminées

Source : Moench, 1794

	<i>Polygonacées</i>	<i>Graminées</i>
<i>Règne</i>	Plante	Plante
<i>Sous-règne</i>	Tracheobionta	Tracheobionta
<i>Division ou embranchement</i>	Angiospermes (magnophyta)	Angiospermes (magnophyta)
<i>Classe</i>	Dicotylédones	Monocotylédones
<i>Sous-classe</i>	Caryophyllidae	Commelinidae
<i>Ordre ou famille</i>	Polygonacées	Poacées
<i>Genre</i>	<u>Fagopyrum</u>	-

Provenant d'une zone géographique comprise entre la Chine du Nord, la Mongolie et la région d'Irkoutsk en Sibérie, le sarrasin commence à être cultivé en champs dans l'ouest de la France à partir du XV^e siècle. De nombreuses études

¹ Le Domfrontais est une partie du département de l'Orne (61) en Basse-Normandie (Cf. carte n°2).

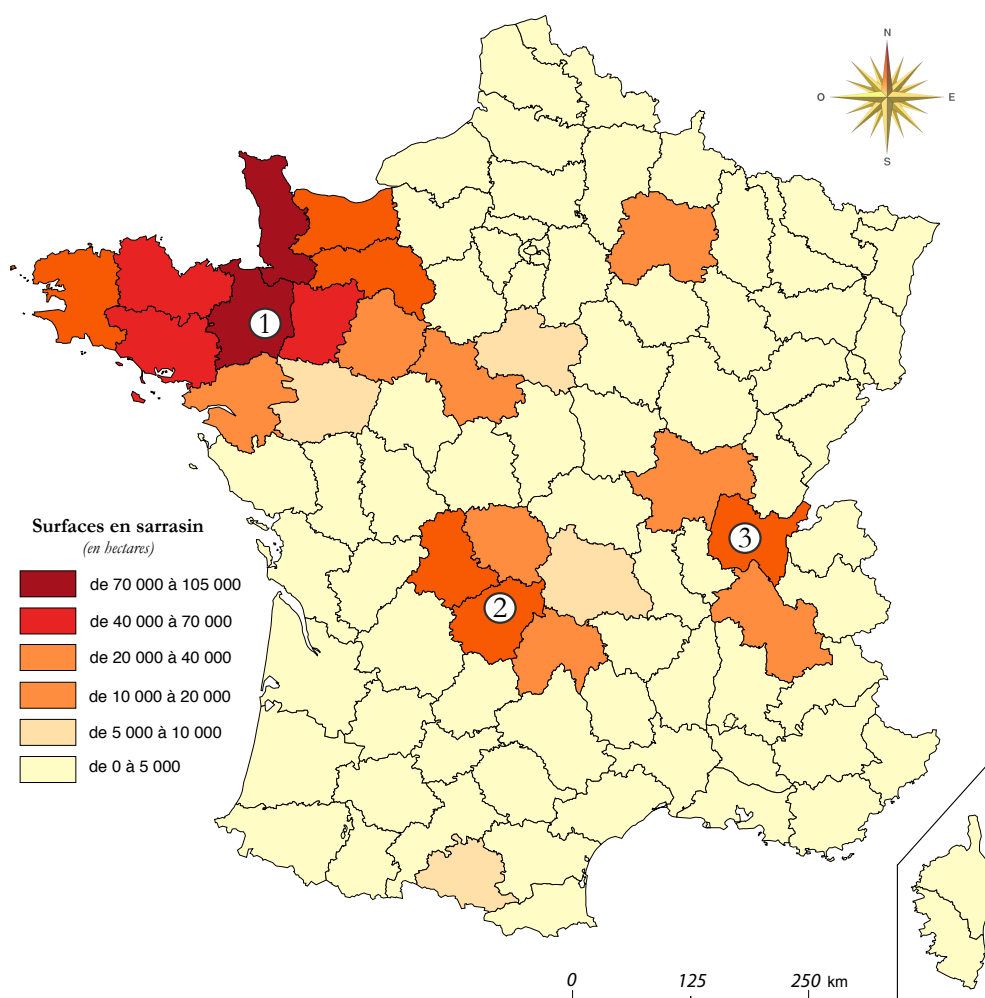
² On retrouve les termes de galette, galétoire, galétière en Bretagne Gallo (Haute-Bretagne) et ceux de Crêpes, poile à crêpe ou « creptaire » en Bretagne Bretonnante (Basse-Bretagne)

³ Alain-Gilles Chaussat, « Une autre région du sarrasin : le bocage normand (XV^e-XX^e siècle) » dans Jean-Yves Andrieux et Patrick Harismendy (éd.), *L'assiette du touriste, le goût de l'authentique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 57-68.

palynologiques attestent de sa présence pour les périodes antérieures⁴, mais l'absence de sources écrites laisse à penser qu'il s'agissait de cultures localisées et peut-être en dehors des systèmes agraires ; probablement dans les courtils (les jardins). Si aujourd'hui le sarrasin est principalement identifié comme breton ou plus largement comme un hôte des sols granitiques du Massif armoricain, d'autres régions françaises se le sont approprié dans le passé. C'est notamment le cas de deux autres zones :

- *Zone 1* : Calvados, Manche, Orne, Ile-et-Vilaine, Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Mayenne, Loire-Atlantique
- *Zone 2* : Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Cantal et Lot
- *Zone 3* : Saône-et-Loire, Ain et Isère

Carte 1.
Répartition départementale du sarrasin au XIX^e siècle
Sources : Enquêtes statistiques annuelles du Ministère de l'agriculture
(Moyenne des données de 1815 à 1900)



⁴. Loïc Gaudin, *Transformations spatio-temporelles de la végétation du nord-ouest de la France depuis la fin de la dernière glaciation. Reconstitutions paléo-paysagères*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 1, Rennes, 2004, 772 p.

La première mention écrite du sarrasin pour la Basse-Normandie remonte à 1460 dans le cartulaire du chapitre cathédral d'Avranches⁵. Les plus anciennes évocations écrites pour le Domfrontais datent du dernier quart du XVI^e siècle⁶. Même si les sources manquent aujourd'hui, il est fort probable que le sarrasin a été cultivé en plein champ dans le Domfrontais dès la fin du XV^e siècle, comme dans les autres régions du Massif armoricain. Durant le XVI^e siècle, la connaissance du *Fagopyrum* est loin d'être évidente. Les botanistes le confondent avec d'autres végétaux comme le maïs. Ces deux plantes partagent parfois le même nom de « bled de Turquie »⁷ et on les identifie toutes deux comme venant de l'étranger, avec des origines inconnues : Turquie, Afrique, Inde, Asie... Noël du Fail signale que cette nouvelle plante n'est cultivée en Bretagne que depuis quelques décennies⁸. Dans la Manche, Gilles de Gouberville en est encore aux expérimentations en ce qui concerne son intégration dans le système d'assolement. Quant aux mentions de sarrasin dans les textes, pour toute la France, je n'ai pu en dénombrer qu'une cinquantaine à ce jour pour le XVI^e siècle. C'est surtout à partir du XVII^e siècle qu'il commence à prendre de l'importance dans l'agriculture de l'Ouest. Quelle que soit l'origine sociale de leurs auteurs, les documents du XVII^e au XIX^e siècle, évoquent une région aux terres « froides », « pauvres », « maigres » et impropres à la culture du froment. En 1698, le marquis de Beauvilliers président du Conseil des Finances demande aux intendants du royaume de réaliser un mémoire sur l'état de leurs généralités. On y retrouve notamment les activités économiques et agricoles des différentes élections, ainsi que la nature des sols et les diverses cultures qui y poussent. Pour le pays d'Houlme, il y est écrit que les terres « n'y produisent que des seigles et du blé noir, appelé communément sarrazin, très peu d'avoine et d'autres menus grains et point de froment »⁹. Le même constat est fait dans le mémoire de l'intendant Lallemand de Lévignen sur la généralité d'Alençon en 1727 :

« Le peu de froment qui s'y recueille [à Domfront] est fort petit, le seigle très maigre et les avoines fort menues. Le plus fort consiste en bleds noirs où sarrazin qui font la subsistance des habitants¹⁰. »

Près de cinquante années plus tard¹¹, une autre enquête plus détaillée permet de connaître les cultures du Domfrontais. Seules les réponses de sept paroisses subsistent aujourd'hui, néanmoins elles permettent d'observer la prédominance du sarrasin sur les autres cultures. Non pas en terme de surfaces emblavées, mais en quantité récoltée (tableau 2).

⁵. Bibliothèque municipale de la ville d'Avranches, ms. 206

⁶. Arch. dép. Seine-Maritime, Arrêts sur rapport du parlement de Normandie, 1B729 & 1B710.

⁷. Jean Bourdichon, *Les grandes Heures d'Anne de Bretagne*, 1505, 476 p. / Leonhart FUCHS, *Commentaires tres excellens de l'hystoire des plantes*, Paris, Jacq. Gazeau, 1549, 584 p. / Jean-Jacques Hemardinquer, « Recherches sur l'introduction et la diffusion du sarrasin notamment en Lyonnais et Bas-Dauphiné », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1964, p. 307-318.

⁸. Noël Du Fail, *Les Contes et discours d'Entrapel par le feu Seigneur de la Herissaye...*, Rennes, Pour Noel Glamet, 1598, p. 267.

⁹. Arch. nat., G7/73, Etat sommaire de la généralité d'Alençon, 1698.

¹⁰. Louis Duval, « Mémoire sur l'état de la généralité d'Alençon en 1727 », *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1910, p. 209.

¹¹. Arch. dép. Orne, C93, *Enquête de 1773 dans l'élection de Domfront*, 1773.

Tableau 2.
Déclaration des grains lors de l'enquête de 1773 dans l'élection de Domfront

Source : Arch. dép. de l'Orne, C93

<i>Paroisses</i>	<i>Arpents en sarrasin</i>	<i>Arpents en seigle</i>	<i>Arpents en avoine</i>	<i>Boisseaux en sarrasin</i>	<i>Boisseaux en seigle</i>	<i>Boisseaux en avoine</i>
<i>Saint-Bomer</i>	1200	650	1050	20 000	7 100	1 3600
<i>Larchamp</i>	51	51	51	374	272	374
<i>Champsegré</i>	835	835	835	11 375	10 100	9 190
<i>Dompierre</i>	233	233	233	3 156	1 849	2 065
<i>Chanu</i>	435	435	435	4 425	3 240	4 070
<i>Banvou</i>	283	283	283	2 257	1 882	2 240
<i>Ferrière</i>	162	162	162	1 767	1 245	1 700

L'exacte égalité entre les surfaces cultivées est due, en réalité, au strict respect de l'assolement quadriennal observé dans la région : Jachère-Sarrasin-Seigle-Avoine. Exactitude certainement trop précise pour être vraie, mais néanmoins représentative de l'assolement régional. En revanche, le tableau n°3 est sans appel quant à la supériorité numérique du sarrasin. C'est grâce à ses rendements plus importants – entre 13 boisseaux par arpents pour Larchamps et 22 boisseaux par arpents pour Saint-Bômer – (tableau 3).

Tableau 3.
Rendements maxima par culture
d'après l'enquête de 1773 dans l'élection de Domfront*

Source : Arch. dép. de l'Orne, C93

<i>(Boisseaux par arpents de Domfront)</i>	<i>Saint-Bômer</i>	<i>Champsecret</i>	<i>Larchamp</i>	<i>Chanu</i>	<i>La Ferrière</i>	<i>Banvou</i>	<i>Dompierre</i>
<i>Sarrasin</i>	22	20	13	18	17	16	20
<i>Seigle</i>	18	16	10	14	12	12	12
<i>Avoine</i>	20	18	12	16	14	14	14

* Calculs réalisés par Sébastien Weil dans son mémoire de Master 2 : *La campagne domfrontaise de 1650 à 1850, l'ouverture impossible d'une société de « misère » en Normandie*, 2010, p. 286

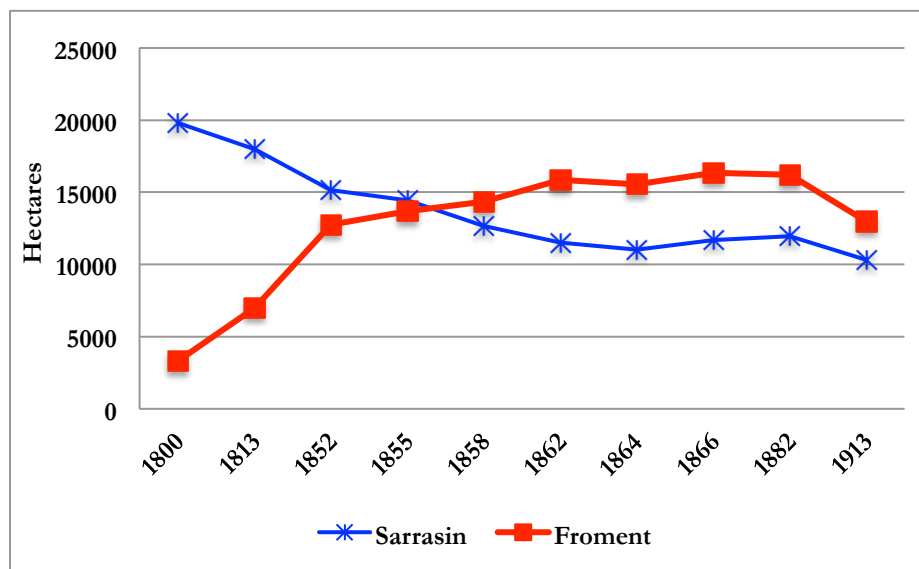
L'arrivée du XIX^e siècle ne change rien à la primauté de la polygonacée sur les céréales dans le Domfrontais, comme en atteste un énième rapport sur l'agriculture en date de 1800 :

« Un tiers du département comprenant la plus grande partie de l'arrondissement de Domfront, une partie de celui d'Argentan et une petite partie de celui d'Alençon produit guère que du seigle, de l'avoine, et du sarrasin¹². »

Il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle avec notamment la diversification des cultures, ainsi que l'utilisation intensive de la chaux qui va baisser l'acidité du sol et permettre au froment de mieux pousser, pour voir les courbes s'inverser entre la culture du sarrasin et du froment dans le Domfrontais (figure 1).

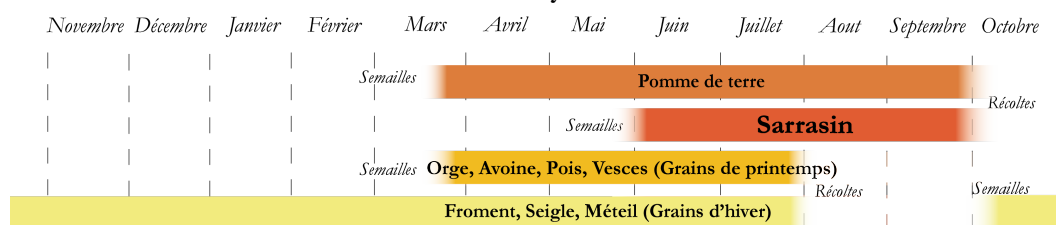
¹². Arch. dép. Orne, M1788, *Rapport sur l'état de l'agriculture entre 1789 et 1800*, 1800

Figure 1.
Évolution de l'occupation du sol entre froment et sarrasin
dans l'arrondissement de Domfront
(1800-1913)



Que le sarrasin ait été la principale denrée cultivée dans le Domfrontais faisant d'elle, la première ressource alimentaire ne fait aucun doute. Mais au-delà sa présence dans l'alimentation de cette région, c'est surtout son rôle de plante de subsistances qui nous intéresse ici. Son cycle court et décalé par rapport aux blés d'hiver ou de printemps (de juin à septembre, soit 90 à 120 jours en terre seulement) fait que, statistiquement, il a beaucoup moins de chance d'être assujéti à des aléas météorologiques que les céréales (figure 4). Il est également utilisé comme plante de remplacement. Ainsi, si un champ de froment est dévasté avant le mois de juin, on peut y mettre du sarrasin à la place et limiter les pertes. Ce système de polyculture permet de diversifier l'offre et réduire les risques. Malgré cela, le Domfrontais n'arrive jamais à produire suffisamment pour subvenir à sa population. Il est obligé d'importer des grains d'autres régions, notamment du sarrasin de la Manche ou la Bretagne.

Figure 2.
Calendrier des cycles des cultures



Nombreuses sont les sources permettant de mettre en avant le rôle du sarrasin dans l'atténuation de crises de subsistances dans le Massif armoricain et ses marges entre le XVI^e siècle et le XX^e siècle. En 1546, l'évêque du Mans se plaint de la famine au roi de France et explique que son peuple doit se nourrir de pain de gland et de

sarrasin¹³. En 1684, l'intendant de Caen écrit au contrôleur général des finances :

« La généralité est soulagée grâce au bled noir, la récolte en octobre est assez bonne ; les habitants ne s'apercevront pas du manque de blé¹⁴. »

Pour la crise de 1709, Marcel Lachiver explique que les terres emblavées en bleds sont remplacées par de l'orge et du sarrasin¹⁵. De la même façon, à Carentan dans la première moitié du XVIII^e siècle, un laboureur a dû ensemer trois fois son champ pour obtenir une récolte de sarrasin ; le blé et l'orge ayant été successivement détruits¹⁶. Encore faut-il être en saison d'ensemencement pour l'utiliser en remplacement des céréales. Lorsque ce n'est pas le cas, il peut tout de même atténuer une crise en tant que complément alimentaire. C'est ce qui arrive durant la crise de 1812 (industrielle et financière dans un premier temps), due en partie au Blocus continental et à une mauvaise récolte en 1811. L'Empire met en place la distribution de soupes économiques que l'on nomme « soupe de Rumford ». Cette soupe demande de nombreux légumes difficilement trouvables en cette saison de l'année (fin de l'hiver, début du printemps). Pour pallier ce manque, les préfets peuvent utiliser d'autres moyens de subsistance. 52 % des rations distribuées dans la Manche sont à base de sarrasin, alors que la soupe de Rumford ne représente que 33 %¹⁷. Les chiffres n'ont pas été retrouvés pour le Domfrontais, mais les sources qualitatives laissent à penser que la situation est relativement identique¹⁸. En 1918, le sarrasin est à nouveau utilisé pour subvenir aux besoins de la population du Domfrontais. Le gouvernement accepte que les autorités locales opèrent des réquisitions de sarrasin dans les moulins et minoteries de la région. Le ministre du Ravitaillement écrit au préfet de l'Orne :

« Je suis d'avis que les municipalités s'organisent pour distribuer des tickets municipaux donnant droit à chaque famille de travailleurs par tête et par semaine à 250 grammes de farine de sarrasin, ce qui permettra, une fois au moins par semaine la confection de galettes [...] et cela pour tenir compte des très anciens usages locaux¹⁹. »

Néanmoins, afin d'embrasser la thématique générale de cet ouvrage : « Les aspects économiques et sociaux aux XVII^e et XVIII^e siècles dans l'Orne », seuls deux exemples pour le XVIII^e siècle en relation avec le Domfrontais seront traités dans le cadre de ce recueil d'articles : les demandes de semences de sarrasin en 1739 et la réquisition de sarrasin auprès du district de Mortain pour le département de l'Orne en 1794. Malheureusement, le XVII^e siècle ne nous a pas transmis, pour l'heure, de cas d'étude comparable pour le Domfrontais. C'est donc le rôle du sarrasin dans l'atténuation des crises de subsistances dans le Domfrontais qui sera au cœur de ce travail.

¹³. Antoine Corvaisier de Courtaillies (Le), *Histoire des évêques du Mans, et de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le diocèse pendant leur pontificat*, s.l., Sébastien Cramoisy, 1648, p. 825.

¹⁴. Anette Smedley-Weill, Emmanuel Le Roy Ladurie et Archives nationales, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances: 1677-1689*, Paris, France, Archives nationales, 1989, vol. 1/, p. 266.

¹⁵. Marcel Lachiver, *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi : 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.

¹⁶. Michel Duval, « L'élection de Carentan du milieu du XVII^e au milieu du XVIII^e. Étude d'histoire sociale » dans *A travers la Normandie des XVII^e et XVIII^e siècles*, s.l., Michel Caillard, Marcel Duval, Philippe Guillot, Mary Claude Gricourt, 1963, p. 234.

¹⁷. Arch. nat., F11/713 & F11/715, *Divers tableaux de recensement de distributions de soupes de Rumford dans les villes du département de la Manche*.

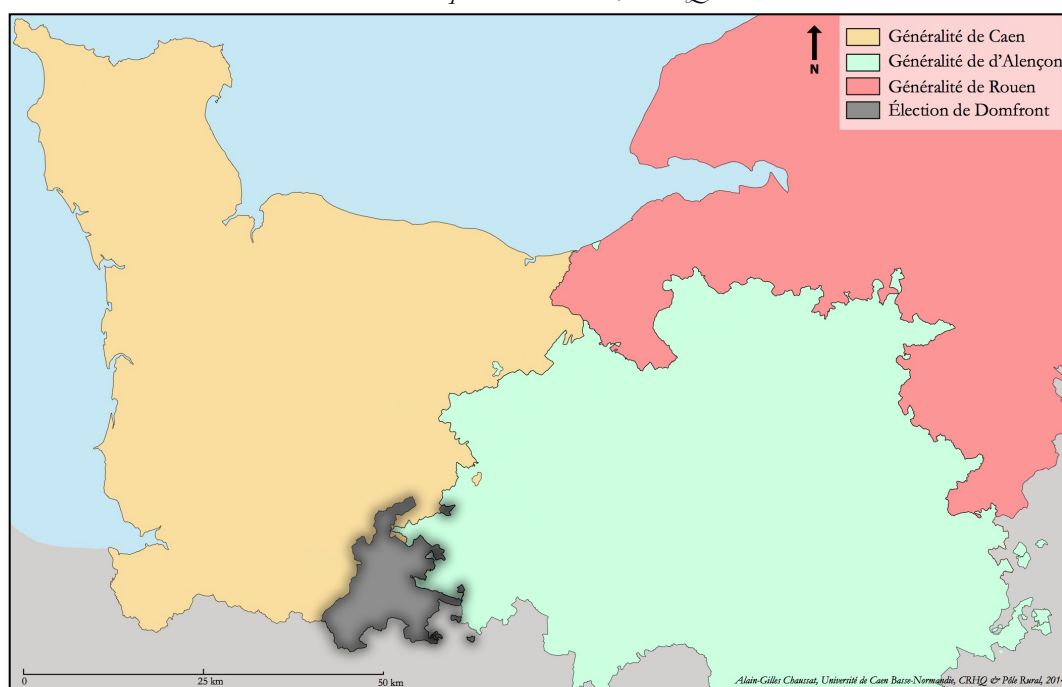
¹⁸. Arch. nat., F11/390, *Lettre du préfet au ministre sur les subsistances et les prix de grains*, 5 juin 1812.

¹⁹. Arch. dép. Orne, M2516, *Lettre du Ministre du ravitaillement au Préfet de l'Orne*, 12 septembre 1918.

1. La crise de subsistances de 1739

Les crises de subsistances de 1738-1739 et 1740-1741 ont déjà fait l'objet d'une étude, si ce n'est nationale, au moins plurirégionale dans les *Annales de démographie historique*, en 1974²⁰. Réduire la focale d'observation sur le Domfrontais, à travers le filtre du sarrasin, est une nouvelle façon d'aborder cette crise. Ce changement d'échelle et d'angle est possible grâce aux données de la liasse C1396 des archives départementales de l'Orne. Cet ensemble contient les demandes en sarrasin effectuées au mois de juin 1739 par les curés des paroisses de l'élection de Domfront, ainsi qu'un document concernant la réquisition de chevaux pour le transport de ces semences entre Granville dans la Manche et le Domfrontais. Au total, ce sont les recensements de 26 paroisses²¹ sur les 44 que compte cette élection de la généralité d'Alençon. Cet événement est révélateur de la prise de conscience par l'État de son rôle dans l'administration et l'atténuation des crises de subsistances. Marqué par les deux grandes crises du règne de Louis XIV, 1693 et 1709²², le gouvernement verra son implication dans cette lutte contre des disettes augmenter peu à peu.

Carte 2.
Élection de Domfront au XVIII^e siècle
Source : *Atlas historique de Normandie, CHRQ, 1967*



²⁰ M. Bricourt, M. Lachiver et J. Querel, « La crise de subsistance des années 1740 dans le ressort du parlement de Paris », *Annales de démographie historique*, 1974, p. 263-333.

²¹ Banvou, Bomer, Bretignolles, Brice, Ceaucé, Champsegré, Dompierre, La Haute-Chapelle, La Lande-Patry, La Baroche-sous-Luce, La Ferrière, Le Housseau, Le chatellier, Les bois, Luce, Mantilly, Melleray, Neuilly-le-Verdun, Passais, Saint-Roch, Saint-Denis-de-Villeneuve, Saint-Front, Saint-Gilles-du-Marais, Saint-Mards-de-Grenne, Sept-Forges, Torchamp, Vauce, l'Epinay-le-Comte. (Nom actuel des paroisses).

²² Marcel Lachiver, *Les années de misère*, *op. cit.*

Une accumulation d'avaries météorologiques

Pour en arriver à cet épisode de réquisition, il faut bien comprendre que la situation est assez exceptionnelle. Ce n'est pas une mauvaise année qui déclenche une crise de subsistances, mais une concomitance de plusieurs mauvaises récoltes. Emmanuel Le Roy Ladurie intitule « Froidures, pluies, mauvaises récoltes²³ » la période 1738-1742. S'il ne s'agit pas de refaire une histoire du climat de cette période, pour comprendre le contexte de crise, retraçons les différents aléas météorologiques défavorables aux récoltes.

Pour l'abbé Gautier de la paroisse de Bernay qui se situe à un peu plus d'une centaine de kilomètre du Domfrontais, il plut sans cesse de la Sainte-Anne 1737 (26 juillet) à celle de 1738, pour obtenir un mois de soleil, avant de revoir la pluie tomber de plus belle. Il y a certainement un peu d'exagération dans cette affirmation, néanmoins d'autres récits viennent étayer cette idée d'un épisode pluvieux exceptionnellement durable :

« Le 16 (novembre 1737), nous avons fini nos bleds tard, rapport aux pluies qui ont duré depuis la fin juillet jusqu'à après la Toussaint²⁴. »

Dans deux lettres adressées au contrôleur général en date du 6 et 20 juillet 1737, l'intendant de la généralité d'Alençon indique que la plus grande partie des foins sont perdus, que les froments, seigles et méteils ont été couchés par les orages et qu'il y aura peu « de menus grains cette année »²⁵. Si les témoignages de l'impact de ces pluies sur les récoltes de sarrasin manquent pour l'Orne, ils sont fréquents pour la Manche dans les réponses des subdélégués à l'enquête de l'intendant de Caen de 1738 :

« Le sarazin a un tiers d'année parce qu'il y en a eu beaucoup de perdue par les pluies²⁶ » ; « Il n'est resté aucun sarazin de l'année dernière les pluies les ayant gastés dans les champs c'est ce qui a occasionné le peu de grain qui est resté, d'autant que les habitants au défaut de sarrasin ont été obligés d'en vinre²⁷. »

La récolte de 1738 est elle aussi assez mauvaise puisque le 7 novembre 1738 l'intendant d'Alençon, Lallemand de Levignen, écrit au contrôleur général, Philibert Orry, pour lui confirmer la réception d'un mémoire sur la diminution de la taille de la généralité d'Alençon pour l'année suivante au vu des mauvaises récoltes et en prévision d'augmentation de prix des grains²⁸. Les mécanismes de crise sont déjà connus et l'intendant sait que « Les pauvres journaliers et artisans vraisemblablement

²³. Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparés du climat : t. I Canicules et glaciers XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2004, vol. 3/1, p. 576.

²⁴. Louis Duval, « Un gentilhomme cultivateur au XVIII^e siècle: Samuel de Frotté de la Rimblière », *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, 1908, no 37, p. 221.

²⁵. Arch. dép. Orne, C1108, *Plumitif de la correspondance générale de l'intendant d'Alençon Lallemand de Levignen avec la Cour*, 1738-1737.

²⁶. Arch. Dép. Calvados, C2613, Réponses de la subdélégation de Saint-Lô au questionnaire envoyé par l'intendant de Caen, 1738.

²⁷. *Ibid.*, C2613, Réponses de la subdélégation de Mortain au questionnaire envoyé par l'intendant de Caen, 1738

²⁸ Arch. dép. Orne, C1109, *Plumitif de la correspondance générale de l'intendant d'Alençon Lallemand de Levignen avec la Cour*, 1738-1740

souffriront plus que les fermiers de l'augmentation du prix des grains »²⁹. Au mois de mai 1739, deux collecteurs de paroisse de l'élection de Domfront écrivent au subdélégué pour lui expliquer qu'ils sont dans l'incapacité de récolter les fonds demandés auprès des personnes qui en sont réduites à « mendier leur pain » en raison de la cherté des grains. Tous n'ont pas fait le choix de demander un délai supplémentaire aux autorités, puisque d'autres collecteurs ont demandé l'envoi de garnisons pour les forcer à payer. Nombreux sont les témoignages sur de fortes intempéries pour les mois de mai et juin. Les chroniques bernayennes parlent de « neige si abondante que, si le soleil n'avait pas été si haut, elle aurait été haute de plus de treize pieds, ce qui a causé une disette considérable » pour le mois de mai 1739³⁰. Georges Lasseur, pour la région de Domfront, évoque un orage le 28 mai 1739 et de la grêle le 25 juin 1739³¹. Malheureusement, la seule référence qu'il donne est l'ouvrage de Caillebot³² qui lui même ne donne guère la référence de la source primaire. C'est donc cette conjoncture météorologique calamiteuse pour la production agricole, qui est à l'origine des difficultés rencontrées par les habitants du Domfrontais et de nombreuses demandes d'aide de semences de sarrasin que l'on retrouve dans cette liasse C1396.

Le recensement des besoins en semences de sarrasin

À partir du mois de juin 1739, un certain nombre de paroissiens n'ont plus de semences de sarrasin et sont dans l'incapacité de s'en procurer pour la future récolte. Le subdélégué demande aux curés de réaliser des listes des besoins de leurs paroissiens. Les informations recueillies ne sont pas homogènes. Néanmoins, sont présents systématiquement : le nom et prénom du chef de foyer ainsi que la quantité nécessaire de semences par foyer en journaux, acres ou vergées avec parfois l'équivalent en « razières » ou boisseaux. Pour cinq paroisses, des informations supplémentaires telles que le statut du chef de foyer (« closier », fermier, propriétaire), le nombre de domestiques ou le nombre de personnes dans le foyer sont mentionnés :

- Ceaucé : noms, prénoms, statuts, nombre de domestiques pour 60 foyers.
- Vaucé : noms, prénoms, statuts pour 86 foyers.
- Mantilly : noms, prénoms, statuts pour 49 foyers.
- Lucé : noms, prénoms, nombre de personnes dans le foyer pour 19 foyers.
- Les Bois : noms, prénoms, statuts pour 16 foyers.

À noter que la paroisse des Bois donne le nombre total de journaux des closières³³ et le nombre de journaux qu'ils souhaitent ensemençer en carabin. Ce qui permet de connaître la part de sarrasin par rapport aux autres terres emblavées dans ces

²⁹ Ibid.

³⁰ Ernest Veucelin, *Petits documents pour une grande histoire de France*, s.l., impr. de V.-E. Veucelin (Bernay), 1887, p. 17.

³¹ Georges Lasseur, *Histoire de la ville de Domfront et de ses environs*, Paris, le Livre d'histoire, 2007, vol. 2/, p. 457.

³² Le jeune Caillebotte, *Essai sur l'histoire et les antiquités de la ville et arrondissement de Domfront*, Domfront, Crestey fils, 1827, p. 41.

³³ Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural* : « petite exploitation de 5 à 10 hectares qui ne possède pas de bœuf, mais simplement des vaches dans l'ouest de la France (Bretagne, Maine, Anjou) »

closeries. Elle se situe entre 30% et 57% à l'exception de la plus petite closerie de 1,5 journal qui ne sème que du sarrasin. Les demandeurs sont divisés par le curé en deux catégories : « les pauvres mendiants » et « les pauvres honteux ». Peut-être faut-il y voir une différence entre une première catégorie habituellement pauvre et une seconde qui doit son récent état de pauvreté qu'à la crise présente. La paroisse de Vaucé rend une déclaration assez discordante des autres. L'ensemble des paroisses demande en moyenne entre 0,7 et 3,6 journaux par foyer. Or, Vaucé demande près de 812 journaux pour 86 feux ce qui donne 9,4 journaux par feux en moyenne. Il s'agit là d'un écart assez important avec les autres paroisses. Malheureusement, aucune explication n'a été trouvée pour ce phénomène.

Plusieurs curés indiquent que leurs paroissiens n'ont pas les moyens d'acheter les semences nécessaires pour emblaver leurs champs. Ils ont soit consommé la totalité (comme à Banvou), soit tout vendu pour survivre. Le curé de Saint-Brice précise que les quelques terres ensemencées l'ont été grâce à des emprunts sans quoi elles seraient restées vides. La grande majorité ne peut trouver à emprunter, car le manque touche tout le monde : « Chacun ayant à peine pour soy » (paroisse de Lucé). Ces passages nous renseignent tout de même sur une certaine solidarité locale entre cultivateurs. Ce type de prêt ne fait guère l'objet d'enregistrements auprès d'un notaire. C'est donc un pan d'une microéconomie qui est difficilement saisissable par les historiens. Les économistes diraient certainement qu'il s'agit d'une goutte d'eau dans l'océan, mais pour celui qui s'intéresse à la vie réelle des petites gens, et au rôle d'une plante secondaire dans une économie localisée, il s'agit d'une information d'une importance non négligeable. Cette solidarité paysanne permet certainement de pallier un premier échelon de manque de subsistances, alors que la réquisition se met en place lorsque les difficultés sont plus importantes et que l'on entre dans un état de « crise de subsistances ».

Au total, 1170 feux demandent plus de 2783 journaux de sarrasin pour 26 paroisses. Le curé de Saint-Brice écrit qu'il compte « un boisseau [de sarrasin] pour un journal ». D'autres curés donnent les mêmes proportions³⁴. Ainsi, il ne paraît pas totalement incongru de garder ce rapport. Ce qui donne 2783 boisseaux de sarrasin à faire venir de Granville. Dans un document sur le transport des réquisitions, une vingtaine de personnes sont mobilisées, sur ordre du subdélégué de Domfront, avec chacun un cheval et deux « poches », à l'exception de la veuve de René Titard qui fournit deux chevaux et quatre poches. Ils doivent partir le mardi 16 juin 1739 pour Granville et revenir à Domfront le jeudi 18 juin. Georges Lasseur parle de 228 chevaux sans citer ces sources. Cependant, il est évident qu'une vingtaine de chevaux et une quarantaine de poches pour 2783 boisseaux sont très insuffisantes. Il s'agit certainement d'un document parmi d'autres, quant à eux disparus.

Tentative de pesée globale de la réalité des faits

La lecture des écrits des curés ou les correspondances de l'intendant avec le contrôleur général des finances laissent à penser qu'il s'agit d'une catastrophe hors normes et qu'un fléau fut évité de justesse :

« Il y a eu une infinité de paroisses entièrement grêlées sans qu'il y soit resté aucune récolte telle quelle soit, ce qui m'a porté à donner à plusieurs de ces

³⁴. Banvou, Champsegré, la Ferrière, le Housseau, Mantilly, Melleray, Saint-Denis, Saint-Front.

paroisses du sarrasin que vous avez bien voulu me faire passer pour semer au lieu des bleds dans les endroits propres a cette récolte³⁵. »

À en croire l'intendant, il a fallu réensemencer en sarrasin des terres déjà emblavées. Sachant que cet épisode se situe en juin, il ne peut s'agir du sarrasin, mais certainement des bleds d'hiver ou de printemps. C'est d'ailleurs ce qui se fait durant l'hiver 1709. Les terres emblavées de blés d'hiver le sont à nouveau en orge et en sarrasin pour les régions qui le cultivent³⁶. D'ailleurs d'après un procès verbal de chevauchées dans la région de Domfront, c'est ce qui se passe également l'année suivante :

« Les avoïnes d'hyver n'ont pas résisté à la rigueur du froid, que plusieurs y ont substitué des bleds noirs³⁷. »

Plusieurs autres documents attestent de cette pratique dans les régions où l'on cultive le sarrasin.

Que représente cette quantité de boisseaux de sarrasin par rapport à la surface des terres emblavées dans ces paroisses ? Nous ne connaissons pas la répartition des différentes cultures pour 1739. Néanmoins, l'enquête de 1773 donne les surfaces cultivées par denrées en arpent. Il est donc possible de confronter les demandes de semences de 1739 en journaux avec les surfaces exploitées de 1773 en arpents. (tableau 4) On ne peut pas prendre pour argent comptant les chiffres de ces deux épisodes, néanmoins les demandes de 1739 représentent entre 16 % et 50 % des terres emblavées en sarrasin de 1773. Quand bien même une fourchette d'erreur de 20 % serait rajoutée, nous sommes loin de l'idée de besoin tellement important qu'il remplacerait les terres emblavées par d'autres grains (seigle et avoine) en plus des terres déjà mise en sarrasin. 2783 journaux de sarrasin représentent que 1 141 hectares³⁸ pour 26 paroisses. À titre de comparaison, lors de l'enquête agricole de 1866 seuls deux cantons sur huit de l'arrondissement de Domfront sont en dessous de 1000 hectares de sarrasin (Juvigny-sous-Ardaine : 520 hectares et La Ferté-Macé 850 hectares). Or, en 1866, la culture du sarrasin est bien moins importante qu'au XVIII^e siècle et ces deux cantons ne représentent, respectivement, que 12 et 9 communes. Ce qui est toujours moins que les 26 paroisses de 1739.

De même, la comparaison du nombre de feux demandeurs en 1739, par le nombre total de feux dans chaque paroisse (données démographiques de 1713³⁹), donne des résultats allant de 6 % à 54 %, avec une moyenne de 20 %. Ce qui veut dire qu'en moyenne, seulement 20 % des habitants de ces paroisses on fait une demande d'aide auprès des curés (tableau 4).

³⁵. Arch. dép. Orne, C1105, f°43, 8 juillet 1739

³⁶. Marcel Lachiver, *Les années de misère*, op. cit.

³⁷. Sébastien Weil, *La campagne domfrontaise de 1650 à 1850, l'ouverture impossible d'une société de « misère » en normandie*, Master 2 d'Histoire, Caen Basse-Normandie, Caen, 2010, p. 264 (Arch. Dépt. Orne, C808, Procès-Verbaux de chevauchées, 1740).

³⁸. Jean-Claude Martin, *La Vente des Biens Nationaux dans le Domfrontais: Structures et mutations de la Propriété foncière, 1789-1822*, Thèse de 3e cycle, France, 1989.

³⁹. Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du Bassin Parisien: 1636-1720*, Paris, France, Gauthier-Villars, 1977, 783 p.

Tableau 4.
Comparaison entre les besoins déclarés en 1739
et les surfaces cultivées, déclarées en 1773

<i>Déclaration des surfaces en sarrasin en 1773</i>		<i>Déclaration des besoins pour réensemencer en 1739</i>		<i>Rapport besoins/surfaces</i>
En arpent	En hectares	En journaux	En hectares	En pourcentage
1200	612	157	64	26%
835	426	73,3	30	17%
233	119	32,5	13	27%
283	144	22,5	9	16%
162	83	41	17	50%

Même s'il faut garder un certain recul quant à ces chiffres, ces comparaisons permettent de nuancer les élans de misérabilisme que l'on retrouve dans les documents relatifs aux demandes d'aides. On est loin d'atteindre la majorité à la fois, en terme de population et de surface.

Il est important de garder à l'esprit que d'autres aides interviennent durant cet épisode. Le sarrasin n'est pas la seule denrée à être employée. À titre d'exemple, du riz est importé par voie maritime puis distribué dans une grande partie du royaume. Néanmoins, le sarrasin est un complément localement utilisé. Ce cas d'étude permet certes de voir la place du sarrasin dans le Domfrontais de manière structurelle et conjoncturelle, mais pas seulement. Hormis le recensement des grains de 1709⁴⁰ (actuellement en court de traitement), la liasse C1396 des Arch. Dép de l'Orne est l'un des rares ensembles, antérieurs à 1750, permettant de saisir des données quantitatives sur ce sujet. Elle permet d'appréhender à la fois la gestion administrative des crises de subsistances qui reste liée à la conjoncture, au phénomène sporadique de crise et également la réalité des déclarations qui a tendance à être exagérée afin d'obtenir l'aide nécessaire. On reste dans l'idée d'Ancien Régime du « Roy nourricier » et qui règle les problèmes au cas par cas, à la différence des gouvernements post-Révolution. Le roi ne fait que s'inscrire dans un processus normal pour l'époque : la charité chrétienne. C'est toute une société chrétienne qui se sent concernée par ce problème de crise de subsistances :

« ...la modicité des grains comme en 1739, ce qui causa une fâcheuse disette comme nous avons fait remarquer dans cette année-là qui auroit fait périr quantité de personnes, mais Sa Majesté fit de grandes largesses et à son exemple les Princes, surtout Monseigneur le duc d'Orléans, se signala par ses abondantes aumônes, les Seigneurs Évêques dans leurs diocèses répandirent leurs charités dans toutes les paroisses, celle-ci eut 40 lt (livres tournois) de la miséricorde de Monseigneur de Froulay nôtre Évêque, les abbés ne furent pas moins touchés de la misère de leurs peuples, jusqu'aux corps de justice se taxèrent à une certaine somme chacun, pour entretenir une aumône publique dans leurs villes,

⁴⁰. Arch. dép. Orne, 6B48, Recensement des grains dans les paroisses de la Vicomté de Domfront durant l'hiver 1709.

toutes sortes de communautés, les seigneurs et les dames en firent à peu près de même⁴¹. »

Comme à chaque crise depuis le Moyen Âge, différents réseaux de solidarité se mettent en place : Roi, princes, seigneurs, évêques, prêtres, syndics, corporations... En 1739, c'est donc l'idée de charité qui prévaut sur celle d'un État responsable. Même si elle fait son chemin depuis 1709, il faudra attendre la Révolution et la mise en place d'une administration structurée pour voir un système étatique de gestion des crises de subsistances.

2. La crise de subsistances de 1794

Le second exemple retenu de l'utilisation du sarrasin dans l'atténuation des crises de subsistances dans le Domfrontais concerne l'année 1794. Le dépouillement de la série L des Archives départementales de l'Orne et les registres des procès-verbaux de la « Commission de commerce et approvisionnements » en série F11 des Archives nationales, permet de saisir les rapports et les correspondances qu'a produit l'administration à ce sujet. L'étude de la gestion de la crise de subsistances de 1794 est intéressante, car significative d'un nouveau changement structurel dans la gestion des subsistances. Comme nous l'avons vu avec l'épisode de 1739, sous l'Ancien Régime, il n'existe pas de structure étatique spécifique aux subsistances. Il s'agit de l'une des prérogatives des intendants. Pire, la période 1709-1789 n'a jamais vu se dégager de politique durable et ferme en matière de gestion de subsistances. Comme l'a démontré Steven Kaplan⁴² ou Joseph Letaconnoux⁴³, les réponses sont sporadiques, régionales et changeantes en fonction des tendances politiques et idéologiques du moment. Un pas vers le libéralisme, si cher aux physiocrates dont le fer de lance était « Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises », puis un pas vers l'interventionnisme des pouvoirs locaux avec la police des grains. Sans compter les spéculateurs qui se multiplient et font leur beurre sur le pain des autres. Rien d'étonnant dans ce contexte à voir se multiplier les émeutes populaires à cette époque⁴⁴.

Ainsi, la récente administration républicaine doit impérativement faire mieux que la royauté qu'elle a renversée, largement critiquée pour son absence de politique globale des subsistances. Pour ce faire, elle va mettre en place un nouveau réseau administratif voué aux besoins du peuple, allant des communes avec les maires jusqu'à une commission de réquisition et d'attribution, en passant par les districts et départements eux-mêmes pourvus de commissions de subsistances. Après l'arrivée du Conseil exécutif provisoire en août 1792, se crée la 5^e division, chargée du commerce et des subsistances. En août 1793, le Comité de salut public instaure une commission centrale des subsistances. Cette institution et plus particulièrement son remaniement en avril 1794 sous le nom de « Commission du commerce et des

⁴¹. Jean-Pierre Bréard, 1739 - 1741 : *Pluie, neige, gelée et sécheresse à Lonlay-l'Abbaye*, Transcription des récits du vicaire de Lonlay-l'Abbaye, Arch. dép. Orne, EDP36, <http://dozeville.free.fr/spip.php?article62>, 29 avril 2012, (consulté le 20 janvier 2014).

⁴². Steven Laurence Kaplan et Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le pain, le peuple et le roi : la bataille du libéralisme sous Louis XV*, traduit par Marie-Alyx Revellat, Paris, Perrin, 1986, XI-461 p. p.

⁴³. Joseph Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle : essai de monographie économique*, Rennes, Oberthur, 1909, 397 p.

⁴⁴. Michel Nassiet, « Emotions populaires et prix des grains en Bretagne au 18^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1989, no 66, p. 165-184.

approvisionnement » est à l'origine des cas d'attribution de sarrasin dans les départements de l'Ouest de la France. C'est la première fois que l'on peut étudier une politique nationale de gestion des subsistances grâce à une administration qui lui est spécifiquement dédiée avec un pouvoir central et une hiérarchie allant jusqu'aux communes. Cette idée d'administration des subsistances se retrouve dans les gouvernements ultérieurs. Durant de la crise de 1812 sous l'Empire ou celle de 1918 pendant la III^e république, on garde ce même type de structuration. Il est étonnant de voir que le sarrasin reste utilisé comme l'une des principales denrées de subsistances dans le Domfrontais, du XVII^e au XX^e siècle.

Cependant, pour bien comprendre le fonctionnement des réquisitions et attributions de la Commission de commerce et approvisionnement, il est primordial d'insister sur le contexte particulier de cette crise de 1794.

Les raisons de la crise

La récolte de 1793 est inégale sur le territoire français, abondante pour une partie et insuffisante pour l'autre. Quoi qu'il en soit, l'année 1793-1794 n'aurait pas dû poser de problèmes particuliers d'un point de vue frumentaire. La commission s'étonne de la présence d'une disette, alors que la production excédait les besoins de consommation de près d'un cinquième⁴⁵. C'est pourquoi il ne faut pas se contenter d'explications uniquement liées aux récoltes et au climat, surtout pour les épisodes de réquisitions et attributions antérieures au mois de mai 1794.

Dès février 1793, la Convention déclare la guerre à l'Angleterre. La Normandie, et plus particulièrement les côtes manchotes deviennent un possible terrain d'affrontement franco-anglais. Il devient difficile de faire venir des vivres par voie maritime. Felix Wimpffen prend en mains l'organisation de la défense des côtes de la Manche et obtient une levée de 16 000 hommes dans les départements normands⁴⁶. Ce sont des milliers d'hommes en moins dans les champs et des bouches supplémentaires à nourrir pour la Manche. Parallèlement, à partir du mois de novembre, l'armée vendéenne arrive aux portes de la Manche. Elle prend sans difficulté Avranches, puis entreprend le siège de Granville. Ces différents événements militaires se répercutent sur les réserves de grains. Avec la mise en place de la « levée en masse » durant l'année 1793, des milliers d'hommes réquisitionnés pour combattre l'armée de la première coalition, et celle des chouans emportent avec eux des vivres.

« La levée en masse des habitants de notre district, pour aller combattre les brigands de la Vendée, a encore contribué à notre appauvrissement. Plus de 20 000 hommes volèrent à Mayenne et y transportèrent avec eux des subsistances pour plusieurs jours qui servirent aux besoins du reste de l'armée, ou même trouvèrent perdues⁴⁷. »

Les réquisitions ou donations ne s'arrêtent pas avec le départ des hommes. Plusieurs documents, entre novembre 1793 et janvier 1794, font état de donations

⁴⁵. Théodore de Girardot, *Des subsistances de 1789 à 1795*, Paul Dupont, 1854, p.30.

⁴⁶. Gabriel Desert, *La Révolution française en Normandie : 1789-1800*, Toulouse, Privat, 1989, p. 198.

⁴⁷. Arch. Dép. Orne, L2625, *Observation faites par la société des sans-culottes de Domfront au représentant du peuple Garnier de Saintes*, 25 décembre 1793.

notamment sous forme de pain de sarrasin par les communes⁴⁸ du Domfrontais pour l'armée de Mayenne qui s'oppose à l'avancée des Chouans. Il faut également parler de leurs attaques sur les convois et les routes barrées qui ralentissent les approvisionnements. Nombreuses sont les références à la chouannerie dans les lettres des commissaires envoyés dans les dépôts de la Manche pour s'occuper des réquisitions de sarrasin octroyées par la Commission de commerce et approvisionnements.

S'ajoute à cela des facteurs plus économiques. Les caisses de l'État sont aux plus bas. La nouvelle Assemblée constituante émet un décret le 2 novembre 1789 déclarant les possessions de l'Église et de la couronne réquisitionnées et propriétés de l'État ; ce sont les « biens nationaux ». La vente de ces biens est idéale pour renflouer ce gouffre financier. Pour les vendre, le gouvernement décide de créer de nouveaux billets que l'on nomme assignats. Cependant, il crée plus d'assignats que la valeur réelle des biens nationaux et s'en sert comme monnaie pour ses besoins. À l'échelle locale, des billets de confiance sont émis par les centres urbains tels que : Caen, Rouen, le Havre. Puis des villes plus petites comme ; Saint-Lô, Vire ou Alençon, pour la Normandie⁴⁹. Sans compter les nombreuses fraudes et autres faussaires qui viennent encore rajouter une masse supplémentaire de monnaie papier. Puisque le numéraire est présent partout dans le pays, les prix augmentent. Ce phénomène a pour effet une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie et se traduit par une situation inflationniste se répercutant inexorablement sur les prix des produits agricoles et de première nécessité, tels que les grains et le pain. Par ailleurs, le prix maximum censé être la solution à la hausse des prix a une influence sur la baisse des volumes vendus. Les gens ne voulant pas vendre sur le marché, pour contourner le prix maximum, ils gardent les grains chez eux pour le vendre en dehors des marchés. Ces deux mesures conduisent à une spéculation des grains entraînant une hausse des réactions populaires et autres révoltes. À Carrouges, en octobre 1792, un cultivateur est condamné par la municipalité pour avoir vendu son sarrasin à un prix exagéré.⁵⁰

Recenser pour mieux distribuer

Depuis le décret du 4 mai 1793, tout propriétaire de grains est tenu de faire à « la municipalité du lieu de son domicile, la déclaration de la quantité et de la nature des grains ou farines qu'il possède »⁵¹. Si certaines communes comme Domfront respectent cette directive en notant dans un registre les déclarations des citoyens de la quantité et la qualité des grains et farines qu'ils possèdent⁵², nombreuses sont celles qui ne mettent pas le zèle nécessaire à la réalisation de cette entreprise. Le 17 août 1793, la Convention nationale émet un décret ordonnant à chaque commune de réaliser un recensement général des grains de la dernière récolte. Le sarrasin n'est pas oublié dans la lettre que le ministre de l'Intérieur adresse aux départements :

⁴⁸. Arch. dép. Orne, L2697, Liste des donations de 11 communes du Domfrontais : La Haute-Chapelle, Calligny, Landigou, Avrilly, Sainte-Opportune, Vaucé, Beauchêne, Flers, Lepinay, Lucé, Saint-Roch, d'octobre 1793 à janvier 1794.

⁴⁹. Gabriel Desert, *La Révolution française en Normandie : 1789-1800*, Toulouse, Privat, 1989, p.154.

⁵⁰. *Ibid.*, p. 152.

⁵¹. Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil-d'État*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1824, p.332.

⁵². Arch. dép. Orne, L2623, *Registre de déclarations des citoyens de Domfront de la quantité et qualité de grains ou de farines dont ils sont possesseurs*, de mai à octobre 1793.

« Le sarrazin ou blé noir, ainsi que le maïs ou blé de Turquie, étant aussi une ressource pour les subsistances de plusieurs cantons de la république, ils doivent être compris dans ce recensement : mais comme la récolte ne s'en fait ordinairement que vers la fin octobre, vous aurez l'attention d'en former un état supplémentaire, que vous m'adresserez également, dès que la quantité de ces deux espèces de grains vous sera connue⁵³. »

Cependant, les districts ne sont pas toujours prompts à s'exécuter puisque le 19 brumaire de l'an II (9 novembre 1793), la Commission du commerce et des approvisionnements est obligée de leur rappeler cette obligation⁵⁴. Ils ont quinze jours pour fournir ces informations sous peine de se faire sanctionner. Depuis octobre, le directoire de Domfront a nommé des commissaires chargés de surveiller ces opérations de recensements, mais ce travail prend du temps.

Ce retard est dû au décalage de la récolte du sarrasin qui s'opère vers le mois de septembre et se prolonge jusqu'au mois d'octobre pour l'engrangement. Pour réaliser un tel inventaire, le district du directoire recrute trois cents commissaires divisés en cent groupes de trois envoyés dans la centaine de commune que compte le district. Conscient de son retard, le 24 octobre, le conseil général du département de l'Orne envoie un commissaire (François Roussel) dans le district de Domfront. Après enquête, il ne lui semble pas nécessaire de presser ou sanctionner le district pour deux raisons : la première étant que « la récolte des sarrazins venoit à peine d'être faite » et la seconde « que le tocsin d'alarme sonne partout pour le porter en masse sur les rebelles de la Vendée qui menacent d'envahir le territoire du département de l'Orne »⁵⁵. Finalement, il faut attendre le mois de février pour que l'état des grains se finisse dans le district de Domfront.

Réquisitions et attributions

Le 2 Floréal de l'an II (21 avril 1794), la Commission du commerce et des approvisionnements attribue 10 000 quintaux de sarrasin au département de l'Orne :

« Vu l'urgence des besoins qu'éprouve en général le département de l'Orne et après avoir pris connaissance des états de population et recensement tant de ce département que du district de Mortain département de la Manche⁵⁶. »

Ce n'est pas la seule réquisition de ce genre pour l'Orne :

- 21 mai 1794 : 1 000 quintaux d'orge et de sarrasin pour Argentan et Alençon en provenance de Coutances
- 12 juin 1794 : 12 000 quintaux de sarrasin pour l'Orne en provenance de Dol
- 6 juillet 1794 : 5 000 quintaux de sarrasin pour Alençon et L'Aigle en provenance de Coutances

Sans compter d'autres réquisitions de froment et riz et autres céréales en

⁵³. Arch. dép. Orne, L612, *Demande de recensement des grains dans le département l'Orne par le ministre de l'Intérieur*, 10 septembre 1793.

⁵⁴. Archives Nationales, F11/269, *Procès verbal de la Commission du commerce et des approvisionnements*, 9 novembre 1793.

⁵⁵. Arch. dép. Orne, L612, *Lettre du commissaire François Roussel au conseil général de l'Orne à propos du recensement des grains dans le Domfrontais*, 24 octobre 1793.

⁵⁶. *Ibid.*, L633, *Extrait du registre de délibération de la Commission du commerce et approvisionnement de la république*, 21 avril 1794 ; Archives Nationales, F11/271, *Registre des délibérations de la Commission du commerce et approvisionnements*, 21 avril 1794.

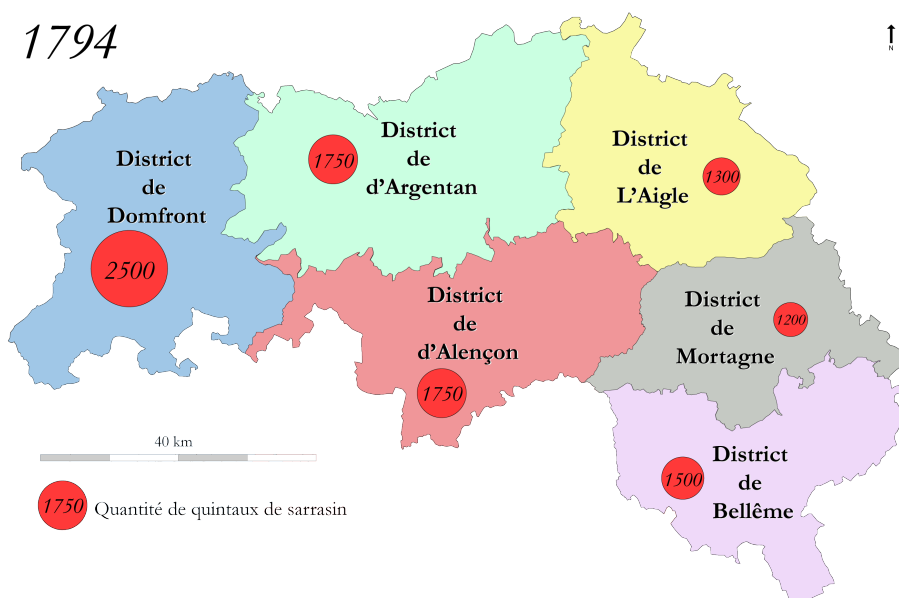
provenance des ports de Cherbourg, Caen et le Havre. Dans d'autres courriers, la commission indique au département qu'il s'agit de secours s'ajoutant aux autres déjà attribuées directement à certains de ses districts. Seuls des exemples Ornais sont présentés ici, mais ce système de réquisition et attribution s'opère dans toute la France. Le sarrasin est fréquemment présent dans celles qui concernent le Massif armoricain. Néanmoins, nous nous cantonnerons ici au seul exemple de la réquisition de 10 000 quintaux de sarrasin à Mortain pour venir en aide au département de l'Orne.

Mise en place du dispositif et organisation

Les administrateurs de l'Orne en ont en charge la gestion et l'attribution de ces 10 000 quintaux de sarrasin. Ils les répartissent de la façon suivante⁵⁷ :

Carte 3.
Répartition des 10 000 quintaux de sarrasin de Mortain entre les districts de l'Orne

Source : Arch. dép. Orne, L2391



Atlas Gilles Chaurat, Université de Caen Basse-Normandie, CRH2 et Pôle Rural, 2014

Les districts ont en charge la répartition dans leurs communes en fonction des besoins les plus urgents. Les directoires des districts doivent fournir les sacs et les voitures nécessaires au transport. Les frais de transport sont remboursés à hauteur de 50 sols par quintal suivant l'article 2 du décret du 2 germinal de l'an II. Chaque district nomme un commissaire et l'envoie sur place pour gérer la logistique. De la même façon, les administrateurs du département de l'Orne mandatent un commissaire départemental pour superviser l'ensemble. Il s'agit du citoyen Heudiard de la commune des Tourailles. À son arrivée (le 15 mai), le district de Mortain fixe quatre dépôts pour accueillir les grains des différentes communes :

- **Mortain** (2077 quintaux et 92 litres) : Fontenay, Romagny, Montigny, Le Mesnillard, Milly, Reffuveille, Chasseigné (Chasseguey), Chèvreville, Touchet (Notre-

⁵⁷. *Ibid.*, L2391, *Extrait du procès verbal de l'administration de l'Orne*, 26 avril 1794.

Dame-du-Touchet) et Villechien.

- **Barenton** (1012 quintaux et 36 litres) : Saint-Cire (Saint-Cyr-du-Bailleul aujourd'hui), Saint-Jean-du-Corail, Saint-Husson.

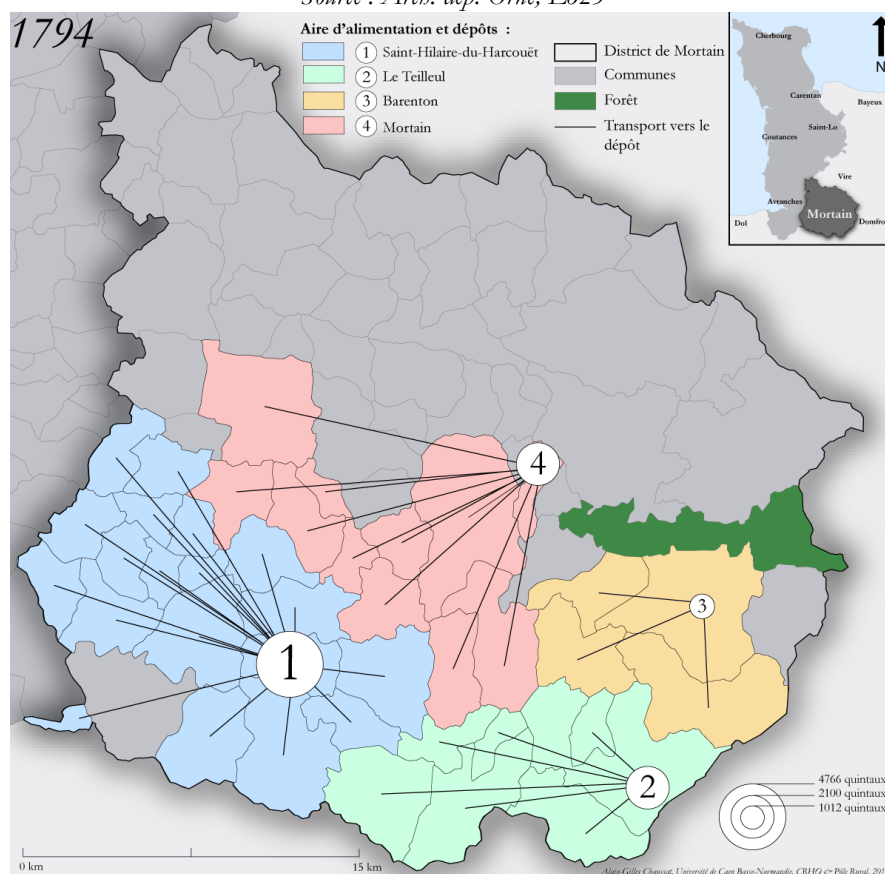
- **Saint-Hilaire-du-Harcouët** (4766 quintaux et 80 litres) : Isigny, Les Biards, Le Buat,, Chalendrey, La Mancelière, Le Mesnil-Boeufs, Le Mesnil-Thelbaut, Montgothier, Naftel, Vezins, La Chapelle Hamelin, Les Loges-Marchis, Martigny, Parigny, Moulinet, Lapenty, Saint-Once, Saint-Brice de Landelle et Virey.

- **Le Teilleul** (2142 quintaux et 96 litres) : Buais, Ferrières, Heussé, Les Bois (Sainte-Marie-Du-Bois), Saint Symphorien, Savigny.

Carte 4.

Dépôts de grains de la réquisition de sarrasin faite sur le district de Mortain pour l'Orne

Source : Arch. dép. Orne, L623



À partir de la fin juin, certaines communes manchotes sont dans l'incapacité de fournir leur contingent⁵⁸. Après enquête, le directoire de Mortain les décharge d'une partie de leurs obligations. La portion manquante est réclamée à d'autres communes : 302 quintaux et 68 livres à Saint-Martin-de-Landel qui n'a pas encore été sollicitée⁵⁹ ; 25 quintaux et 20 livres à Barenton et Fontenay. Ces communes sont soumises à un délai de cinq jours pour verser leur contribution au dépôt de Mortain.

⁵⁸. Montgothier a qui il reste 136 quintaux et 93 livres ; Hussou, 197 quintaux et 93 livres et Naftet, 166 quintaux et 30 livres

⁵⁹. Arch. dép. Orne, L633, *Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Mortain*, 27 juin 1794.

Chaque commune choisie pour accueillir un dépôt doit mettre à disposition des lieux « propres et commodes » et en assurer la garde jusqu'à l'enlèvement des grains par les commissaires de l'Orne. L'attribution des dépôts aux districts n'est pas clairement énoncée. À partir des différents documents, on comprend qu'Argentan se rend au dépôt de Mortain ; Domfront à celui de Saint-Hilaire et au Teilleul ; Bellême au Teilleul ; Alençon à Barenton ; L'Aigle à Saint-Hilaire et seul un doute subsiste pour Mortagne par manque de documentation, mais il s'agit probablement du dépôt du Teilleul.

De la théorie à la pratique : des ajustements permanents à la conjoncture

À la date du 15 mai, seul le district d'Alençon a envoyé un commissaire avec seulement 3 000 livres. Le commissaire Heudiard réclame aux autres districts leurs commissaires avec des chevaux pour le transport et de l'argent afin d'acheter le sarrasin. Les choses se mettent en place autour de la seconde décade du mois de mai. Tout au long de son périple manchot, le citoyen Heudiard envoie des lettres aux administrateurs de l'Orne sur l'avancée des réquisitions

Tableau 5.
Évolution des livraisons de sarrasin dans les dépôts du district
de Mortain en 1794 *(en quintaux)*

Sources : Série L, Arch. dép. Orne

<i>Districts</i>	<i>Attribution de départ</i>	<i>le 25 mai</i>	<i>le 27 mai</i>	<i>le 9 juin</i>	<i>le 13 juin</i>	<i>le 1 juillet</i>
<i>Argentan</i>	1750	500	600	1200	1300	1325
<i>Mortagne</i>	1200	600	700	844	1200	1060
<i>Domfront</i>	2500	1100	1800*	2000	2200	2500
<i>Bellême</i>	1500	350	400	1000	1366	1475
<i>Alençon</i>	1750	300	350	600	800	1200
<i>L'Aigle</i>	1300	-	-	400	-	900

* (à partager avec L'Aigle)

Le 27 mai, il dépose auprès du directoire du district de Mortain sa première pétition dans laquelle il fait savoir que les livraisons prennent du retard :

« C'est pourquoi il vous incombe d'employer tous les pouvoirs que la loi nous donne pour que nos réquisitions s'effectuent et que la livraison du département de l'Orne se fasse⁶⁰. »

En 15 jours, la moitié des 10 000 quintaux n'ont toujours pas été livrés dans les dépôts, alors que le délai accordé par la commission de commerce et approvisionnement était de deux semaines pour la totalité. Les voitures attendent dans les dépôts, ce qui entraîne des frais supplémentaires et les citoyens ornais s'impatientent. Le commissaire Heudiard ne cesse de presser et intimider les administrateurs du district de Mortain pour qu'ils améliorent la situation :

« Hâtez-vous citoyens de faire effectuer vos réquisitions et punissez par la loi dont vous êtes les organes, les hommes tenaces et égoïstes qui ne veulent pas obtempérer à vos ordres, j'espère que votre zèle et votre activité à rendre justice

⁶⁰. *Ibid.*, L633, Copie de la pétition présentée au directoire du district de Mortain par le citoyen Heudiard, 27 mai 1794.

à ma réclamation m'épargnera la triste douleur d'être obligé d'instruire mes comités d'aucune négligence de votre part⁶¹. »

Entre temps, la grêle et l'orage ont ravagé plus encore certaines communes ornaïses. Le 5 juin, les administrateurs de Mortain mettent à la disposition du commissaire Heudiard 50 hommes de troupe venant de Le Teilleul et Saint-Hilaire comme moyen de coercition pour les communes récalcitrantes⁶². Pour le commissaire Roger, le problème vient du manque de voitures pour transporter les grains qui lui sont destinés. Il en demande six par courrier aux administrateurs de L'Aigle et fait part des difficultés qu'il rencontre pour payer avec « des chiffons de papier » (les assignats) que les paysans refusent. Le 9 juillet, n'ayant toujours pas de voiture, il demande au district si les communes sont réellement dans le besoin, car nul ne vient retirer les grains présents dans le dépôt. Ce problème n'est pas propre au district de L'Aigle. Le commissaire Heudiard s'en plaint également pour d'autres dépôts : « Certaines quantités sont là depuis longtemps, cela fait murmurer le peuple et empêche que nous ne soyons livrés⁶³ ». Les problèmes de cette réquisition viennent d'une part du manque des voitures pour le transport des grains et de l'autre, des nombreuses communes de la Manche incapables d'honorer la demande. Les communes non exemptées sont menacées d'être : « en état d'arrestation pour être punies comme ayant contrarié et suspendu l'effet des dites réquisitions »⁶⁴. Il est toujours difficile de savoir si ces communes sont réellement dans l'incapacité de fournir leurs contingents en raison d'une mauvaise récolte où si leurs habitants sont récalcitrants et cachent chez eux des provisions qu'ils ne souhaitent pas vendre aux prix imposés. Le seul moyen d'en avoir le cœur net est d'envoyer des contrôleurs avec une force armée et de faire l'état des stocks chez les particuliers. Un procès-verbal de visites domiciliaires de 1793 dans des paroisses du Domfrontais permet de se rendre compte de ce phénomène :

« Nous avons trouvé dans la cave à côté de la maison qu'il habite, un fût de tonneau debout dans lequel étaient enfermées aux environs de quinze rasières de bled noir prêt à vendre et cette quantité de bled noir nous a été caché par ledit Coingnard et sa femme lorsqu'ils furent par nous interpellés de déclarer les grains qui étaient en leur possession⁶⁵. »

Le 7 juillet, le citoyen Heudiard rencontre un agent de la commission de commerce et d'approvisionnement de la république à la Rocher-de-la-Liberté (Saint-Lô) et lui fait part des difficultés qu'il rencontre avec le district de Mortain. Le 10 juillet, le département de l'Orne reçoit un courrier de la commission l'informant que la commission intime l'ordre d'honorer la réquisition et qu'il leur était interdit de reprendre les grains déjà emmagasinés. Or, cinq jours plus tard, on peut lire dans le registre des délibérations de la Commission du commerce et approvisionnement de la république :

« Au regard de la lettre reçue le 22 de ce mois par le district de Mortain et vu la situation en subsistance de ce district, vu pareillement la situation du département de l'Orne, considérant que ce département va jouir de la nouvelle récolte des seigles et que les besoins de Mortain sont extrêmement urgents, le

⁶¹. *Ibid.*, Copie de la pétition présentée au directoire du district de Mortain par le citoyen Heudiard, 30 mai 1794.

⁶². *Ibid.*, L633, Lettre du commissaire Heudiard aux administrateurs du département de l'Orne, 12 juin 1794.

⁶³. *Ibid.*, L633, Lettre du commissaire Heudiard, aux administrateurs du département de l'Orne, 7 juillet 1794.

⁶⁴. *Ibid.*, L633, Extrait du registre des délibérations de l'administration du district de Mortain, 30 juin 1794.

⁶⁵. *Ibid.*, L2624, Procès verbal de visites domiciliaires des administrateurs de l'Orne accompagnés de la Garde Nationale, 1793.

district de Mortain demeure dès à présent déchargé de tout ce qui lui reste à fournir de grains sur les réquisitions dont il était frappé au profit du département de l'Orne⁶⁶. »

Le commissaire d'Alençon est resté sur place jusqu'au 26 juillet pour assurer le transport des stocks présents dans le magasin⁶⁷. Néanmoins, la totalité de la réquisition prévue ne sera jamais atteinte. Ce qui explique la mise en place d'autres réquisitions de sarrasin pour le département de l'Orne dans les villes de Coutances, Dol ou Mayenne.

Du sarrasin au froment

Certains citoyens de la Manche proposent du froment à la place du sarrasin aux différents commissaires. Le commissaire du district de L'Aigle s'en étonne et demande s'il peut l'accepter⁶⁸. Alençon y est obligé puisque les paysans semblent ne plus avoir de sarrasin⁶⁹. Selon le citoyen Heudiard :

« Les gens aiment mieux le donner [le froment] que leur sarrasin acquis, car ils y sont extrêmement attachés⁷⁰. »

Le district de L'Aigle trouve un arrangement avec celui de Domfront pour faire un échange ; sarrasin contre froment. Domfront prend le sarrasin restant à disposition de L'Aigle et lui offre à la place le froment qu'il a reçu⁷¹. Les termes de cet arrangement ne nous sont pas connus. Cependant, la valeur du froment étant supérieure à celle du sarrasin, on peut imaginer aisément que le commissaire de Domfront est reparti avec une quantité plus importante de sarrasin que de froment qu'il avait apporté. Même si en temps de crise, les régions non habituées à consommer du sarrasin sont prêtes à l'accepter pour survivre, ce genre d'arrangement montre bien leur attachement au froment. À l'inverse, Domfront semble ravi de pouvoir obtenir plus de sarrasin. Ce n'est certainement pas un grand sacrifice pour ces hommes accoutumés à manger cette polygonacée depuis plusieurs siècles.

En Basse-Normandie et dans le reste du Massif armoricain, d'autres distributions de sarrasin ont lieu durant l'année 1794. Néanmoins, il ne faut pas croire pour autant que les autres denrées ne sont pas utilisées. Comme pour la crise de 1739, riz, froment, avoine, seigle sont également mis à contribution dans cette partie de la France. Mais trop souvent, les céréales ont pris le premier rôle et l'on a oublié d'étudier le rôle des denrées secondaires et régionales. Il ne faudrait pas non plus tomber dans le travers inverse en se focalisant uniquement sur le bled noir. Ce qu'il faut, c'est comprendre sa place dans un système global. Analyser l'apport du sarrasin en association avec d'autres plantes dans les crises de subsistance. Malgré tout, plus que le sarrasin, qui est finalement un prétexte, ce qui est important, c'est bien l'étude locale des systèmes de polyculture et l'impact qu'a pu avoir l'arrivée de nouvelles denrées dans des sociétés rurales d'un point de vue du « fait social total ». Les séries L

⁶⁶. Ibid., L633, *Extrait du registre de délibération de la Commission du commerce et approvisionnement de la république*, 15 juillet 1794.

⁶⁷. Ibid., L623, *Compte rendu des frais pour l'expédition des subsistances venant du district de Mortain vers celui d'Alençon*, 11 septembre 1794.

⁶⁸. Ibid., L623, *Lettre du commissaire Roger au district de L'Aigle*, 6 juin 1794.

⁶⁹. Ibid., L633, *Lettre du commissaire Heudiard aux administrateurs du département de l'Orne*, 12 juin 1794.

⁷⁰. Ibid., L633, *Lettre du commissaire Heudiard aux administrateurs du département de l'Orne*, 1 juillet 1794.

⁷¹. Ibid., L623, *Lettre du commissaire Roger aux administrateurs du district de L'Aigle*, 9 juillet 1794.

des archives départementales qui traitent de la période révolutionnaire sont formidables grâce à la mise en place d'une administration hiérarchisée spécialement dédiée à la question des subsistances. S'il existe un réel changement dans la façon de gérer les crises de subsistance à partir de la Révolution de 1789, il existe également une continuité dans la prise en compte des pratiques et des consommations régionales, voire locales.

Conclusion

On ne peut nier l'importance de sa culture dans le Massif armoricain aux siècles passés, mais quel rôle joue le sarrasin dans les crises de subsistances ? Pour Michel Nassiet⁷², l'introduction de cette plante dans la rotation culturale des régions du Massif armoricain accompagna l'expansion céréalière et la croissance démographique du XVI^e siècle. À cette vision structurelle du sarrasin dans la démographie, les exemples de crises de subsistances traités dans cette étude ajoutent une dimension plus conjoncturelle. Néanmoins, attardons-nous un instant sur son possible rôle d'un point de vue structurel.

Dans sa thèse de doctorat sur les *Statistiques démographiques du Bassin-Parisien 1636-1720*, Jacques Dupâquier démontre que l'élection de Domfront est la plus densément peuplée en 1713 avec 19,2 feux par km². L'auteur a laissé cette question en suspens :

« Comment expliquer que la pauvre élection de Domfront nourrisse 19,2 ménages au kilomètre carré, sans aucun apport extérieur, alors que l'élection de Montdidier n'en porte que 14,4 (y compris les feux de la ville) sur les riches limons du Santerre et celle de Dourdan dans la fertile Beauce avec 7,8 feux au kilomètre carré ?⁷³ »

La présence de Paris et l'accaparement des ressources de ses campagnes environnantes jouent vraisemblablement un rôle dans le manque de subsistances de l'Ile-de-France. À l'inverse, les élections de la généralité de Châlons-en-Champagne se situent entre 4 et 6 feux au Km², alors qu'elles ne sont pas si proches de Paris. Ce sont les généralités de l'Ouest qui sont les plus densément peuplées (carte 2). Quelle peut en être la raison ? L'historien démographe avance, entre autres, une raison « géographique » pour fonder la différence entre le littoral et l'intérieur des terres. Cependant, il reste des disparités entre élections à l'intérieur même de cette ceinture occidentale. L'une des particularités de l'élection de Domfront, c'est naturellement la culture du sarrasin. En 1806 le sarrasin représente 53% de la récolte, en 1807 : 37%, en 1808 : 52%, en 1809 : 61%, en 1810 : 69%, 1811 : 77%⁷⁴. Ces données quantitatives, et plus globalement ce travail, tentent à prouver l'importance de cette denrée dans l'alimentation et la culture des Domfrontais. Quand Jacques Dupâquier écrit, « Il est frappant, de constater que la répartition du peuplement est bien loin de se calquer sur les aptitudes naturelles des sols⁷⁵ », il ne prend pas en compte les

⁷² Michel Nassiet, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire & Sociétés Rurales*, 1998, no 9, p. 57-76.

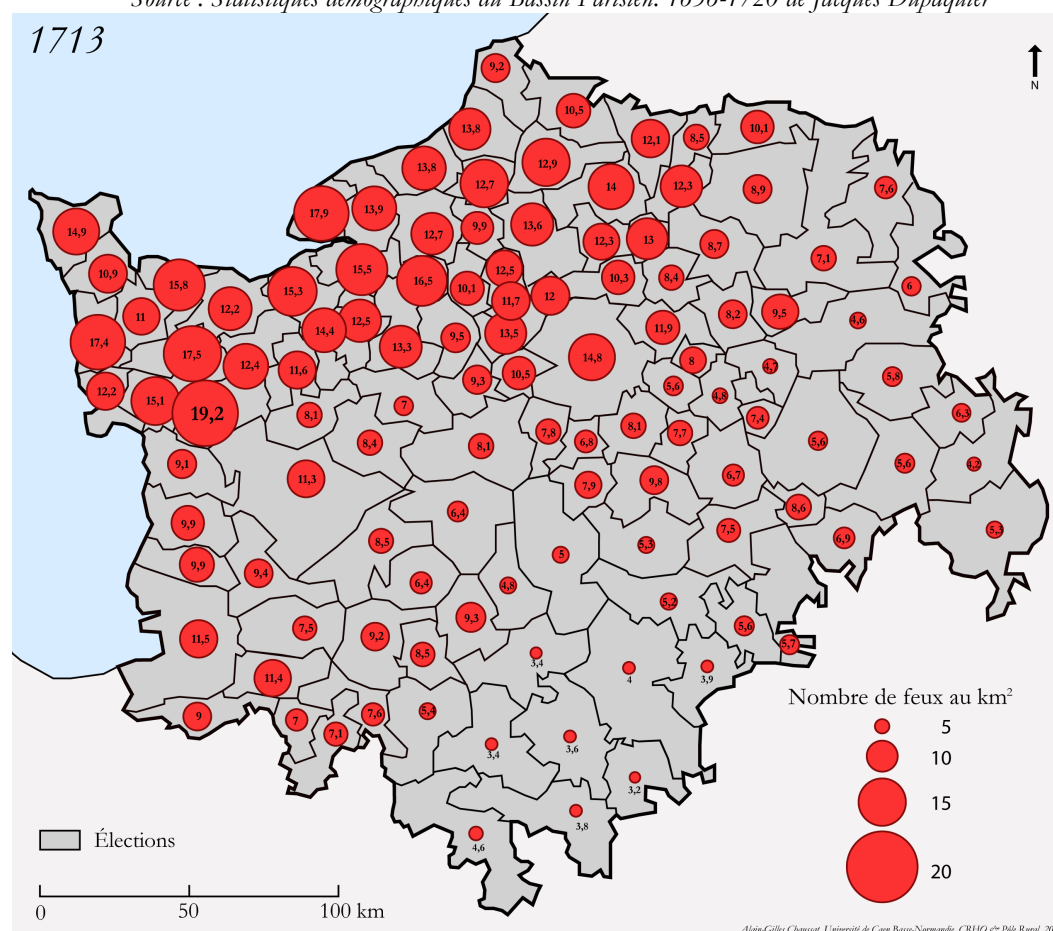
⁷³ Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du Bassin Parisien: 1636-1720*, Paris, France, Gauthier-Villars, 1977, p. 375.

⁷⁴ Arch. dép. Orne, M1830, Divers tableaux statistiques sur les récoltes dans l'arrondissement de Domfront, 1806

⁷⁵ Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du Bassin Parisien, op. cit.*, p. 374.

particularités locales, tout comme Ernest Labrousse⁷⁶ dans ces études des mouvements des prix lorsqu'il calcule des moyennes régionales ou nationales. Les regards des ruralistes, démographes et économistes sont entièrement tournés vers le « saint froment ».

Carte 5.
Densité rurale d'après le dénombrement de 1713 (*nombre de feux par kilomètre carré*)
Source : Statistiques démographiques du Bassin Parisien: 1636-1720 de Jacques Dupâquier



Or, ces terres qualifiées de « froides » ou « pauvres » et qui ne sont pas propices au froment ne sont pas pour autant incultes. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, le sarrasin se cultive bien sur des sols acides de type granitique ou schisteux. Si l'on prend en compte le prix d'achat, les dépenses pour amender la terre et les faibles rendements, il n'est pas « rentable » d'y faire pousser des céréales. En 1741, dans la vicomté de Domfront, le boisseau du meilleur froment vaut 5 livres et 10 sols et le froment commun 5 livres, alors que celui du meilleur sarrasin est à 3 livres et 5 sols et le sarrasin commun à 2 livres⁷⁷. Le sarrasin commun coûte moins de la moitié du froment commun. Pour ce qui est de la fin du XVIII^e siècle, globalement, là encore le sarrasin coûte entre 40% et 50% de moins que le froment⁷⁸. Le sarrasin comble une

⁷⁶ Ernest Labrousse, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat, Librairie Dalloz, Paris, 1932, XII-697 p.

⁷⁷ Arch. dép. Orne, 16J1, *Apprécié des grains de la vicomté de Domfront*, 1741.

⁷⁸ *Ibid.*, L638, L639, L641, *Mercuriales du marché de Domfront*, 1794 à 1796

niche agraire dans une région qui lui est favorable d'un point de vue pédologique et climatique puisqu'il y trouve la pluviométrie nécessaire à son développement au mois de juillet. C'est peut-être là que se situe la principale erreur ; vouloir juger des territoires divers et variés avec une grille d'analyse qui correspond aux grandes plaines céréalières de la Beauce, de l'Ile-de-France ou de la Champagne. Certes, les grandes études nationales ou plurirégionales étaient nécessaires pour localiser les disparités. Mais, maintenant qu'elles nous sont connues, pour comprendre les différences démographiques, économiques, sociales et culturelles entre les élections, il faut se lancer dans des études plus locales. C'est justement ce qu'ambitionnent ces travaux sur la place du sarrasin dans les sociétés de l'Ouest.

Alain-Gilles Chaussat

Université de Caen Basse-Normandie
CRHQ, UMR-6583 & Pôle Rural de la MRSI